

Expériences en matière de logement au Canada, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 22 novembre 2021

Expériences en matière de logement au Canada

Le logement est un important déterminant social de la santé et du bien-être. Le fait d'avoir un endroit abordable et sécuritaire où vivre constitue un élément clé de l'environnement dont les personnes et les familles ont besoin pour réussir, grandir et vivre dans la dignité. Toutefois, les personnes vivant au Canada n'ont pas toutes accès à un logement qui répond à leurs besoins fondamentaux. En 2018, 9 % des personnes vivant au Canada éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, lesquels variaient selon les groupes de personnes à l'échelle du Canada.

Le présent article met en évidence les résultats de la série de feuillets d'information intitulée « [Expériences en matière de logement au Canada](#) », qui rend compte des situations vécues au chapitre du logement par différents groupes de personnes vivant au Canada. Les feuillets d'information sont fondés sur les résultats de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 et portent sur les expériences en matière de logement des aînés (âgés de 65 ans et plus), des jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans), des personnes qui ont vécu une situation d'itinérance, des immigrants récents, des vétérans, des personnes LGBTQ2+, des personnes noires, des personnes chinoises et des personnes sud-asiatiques. Ces feuillets d'information ont été élaborés en partenariat avec le Bureau du défenseur fédéral du logement de la Commission canadienne des droits de la personne. Les statistiques contenues dans ces feuillets d'information aideront le défenseur fédéral du logement à remplir son rôle, qui consiste à promouvoir le droit au logement au Canada et à surveiller l'incidence des politiques en matière de logement sur toutes les personnes vivant au Canada, y compris ceux qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance.

Moins de personnes noires, d'immigrants récents et de ménages au sein desquels le répondant est LGBTQ2+ vivent dans un ménage propriétaire, comparativement à la population totale

De nombreuses personnes au Canada aspirent à devenir un jour propriétaires de leur maison, bien que la location présente également des avantages précis. Être propriétaire ou être locataire peut avoir une incidence sur de nombreux aspects de la vie d'une personne au Canada, dont les finances du ménage et la facilité de déménager.

Selon l'Enquête canadienne sur le logement de 2018, près des trois quarts (73 %) de la population vivaient dans un logement qui appartenait à un membre du ménage.

Les aînés (78 %), les personnes sud-asiatiques (74 %) et les vétérans (73 %) vivaient dans un ménage propriétaire, à des taux semblables à ceux de l'ensemble de la population, tandis que les personnes chinoises (85 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement qui leur appartenait.

Ce n'était toutefois pas le cas pour la population noire (48 %) et pour les immigrants récents (44 %), où moins de la moitié de ces groupes de population vivaient dans un ménage propriétaire et étaient plus susceptibles de louer un logement.

Les ménages au sein desquels le répondant était LGBTQ2+ (47 %) ou avait déjà vécu une situation d'itinérance (35 %) étaient également beaucoup moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement, comparativement à la population totale.

Les locataires aînés sont plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables

La proportion du revenu d'un ménage qui est consacré au logement a des répercussions en aval sur sa capacité de pouvoir se permettre d'autres aspects de la vie, comme la nourriture, les médicaments, les activités récréatives et l'épargne.



En 2018, 18 % des personnes vivant au Canada habitaient dans un ménage qui consacrait 30 % ou plus de son revenu aux frais de logement ou, autrement dit, vivaient dans un logement inabordable. La prévalence de logements inabordables n'était pas vécue de façon égale par les propriétaires et les locataires. Les personnes vivant dans des ménages locataires (26 %) étaient plus de 10 points de pourcentage plus susceptibles de consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement que les personnes vivant dans des ménages propriétaires (15 %).

Ces valeurs moyennes masquent des différences entre les groupes de population. Par exemple, les locataires âgés étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables (41 %). Parallèlement, les propriétaires âgés étaient moins susceptibles de vivre dans des logements inabordables (11 %). Cela est principalement attribuable à la plus grande proportion d'ânés ont terminé de payer l'hypothèque de la maison dont ils sont propriétaires. Les ânés ayant une hypothèque (29 %) étaient plus susceptibles que ceux qui n'en avaient pas (4 %) de vivre dans des logements inabordables. [Des études antérieures](#) révèlent que les familles de personnes âgées étaient plus susceptibles d'avoir une hypothèque en 2019 par rapport à 20 ans plus tôt.

Les immigrants récents affichent un taux plus élevé de besoins impérieux en matière de logement

Le logement peut être considéré comme étant pas de taille non convenable s'il n'y pas assez de chambres pour répondre aux besoins des occupants, comme étant inadéquat s'il nécessite des réparations ou comme étant inabordable si les coûts de logement dépassent 30 % du revenu avant impôt des occupants. Un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement est un ménage dont le logement est jugé comme étant de taille non convenable, inadéquat ou inabordable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour lui permettre de payer les frais nécessaires pour un logement adéquat dans sa collectivité et qui compte assez de chambres pour répondre à ses besoins.

En 2018, 9 % des personnes vivant au Canada éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Toutefois, un écart a été observé entre les personnes vivant dans un logement qui leur appartenait (5 %) et celles vivant dans un logement loué (19 %).

Les immigrants récents (20 %) affichaient un taux plus élevé de besoins impérieux en matière de logement que la population totale. Cela est principalement attribuable au fait que les immigrants récents qui sont propriétaires affichent un taux relativement élevé (18 %) de besoins impérieux en matière de logement, ce qui peut être associé au fait qu'ils ont tendance à s'établir dans des villes où les prix de l'immobilier sont plus élevés. Les effets du coût plus élevé du logement ont tendance à persister dans le temps, car [d'autres recherches](#) révèlent que les immigrants établis ont des hypothèques plus importantes que les personnes nées au Canada et, en conséquence, ils sont plus endettés. Les immigrants récents vivant dans des logements locatifs affichent des niveaux de besoins impérieux en matière de logement semblables à ceux de la population totale.

Les personnes noires, chinoises et sud-asiatiques sont moins satisfaites de leurs logements

La satisfaction des gens à l'égard de leur logement reflète ce qui compte pour eux, et fournit un indicateur qui permet de déterminer si le logement répond à leurs besoins et à leurs attentes.

En 2018, 8 personnes sur 10 (82 %) vivant au Canada déclaraient être satisfaites ou très satisfaites de leur logement, et celles vivant dans un ménage propriétaire (87 %) étaient plus susceptibles d'être satisfaites que celles vivant dans un ménage locataire (69 %).

Alors que beaucoup partageaient ce sentiment à un taux similaire, les immigrants récents (63 %), les personnes noires (69 %), les personnes chinoises (74 %) et les personnes sud-asiatiques (75 %) étaient moins susceptibles d'être satisfaits de leur logement que la population totale, et l'écart s'établissait à plus de 10 points de pourcentage. Les ménages au sein desquels le répondant avait déjà vécu une situation d'itinérance (64 %) étaient également moins susceptibles d'être satisfaits de leur logement.

Note aux lecteurs

Aux termes de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Le logement est un important déterminant social pour ce qui est de la santé et du bien-être. Les personnes vivant au Canada n'ont pas toutes accès à un logement qui répond à leurs besoins fondamentaux. Il est donc important de comprendre les différents défis auxquels les personnes peuvent être confrontées au Canada lorsqu'elles essaient de trouver un endroit où vivre.

Statistique Canada et le Bureau du défenseur fédéral du logement de la Commission canadienne des droits de la personne ont élaboré une série de feuillets d'information, intitulés « [Expériences en matière de logement au Canada](#) », afin d'assurer une meilleure compréhension de ce sujet. La série répond aux exigences de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, et les feuillets d'information sont élaborés à partir des renseignements de l'Enquête canadienne sur le logement et du Recensement de la population en vue d'offrir un aperçu des expériences en matière de logement au Canada.

Les statistiques contenues dans ces feuillets d'information aideront le défenseur fédéral du logement à remplir son rôle, qui consiste à promouvoir le droit au logement au Canada et à surveiller l'incidence des politiques en matière de logement sur tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance.

Les feuillets d'information sont également mis à la disposition du public afin d'aider celui-ci à mieux comprendre les situations auxquelles différentes populations sont confrontées concernant le logement à l'échelle du Canada, d'alimenter le débat public sur les désavantages potentiels en matière de logement qui touchent ces populations et de contribuer à la formulation d'observations en matière de logement à l'intention du défenseur fédéral du logement.

Dans l'Enquête canadienne sur le logement, la satisfaction à l'égard du logement est déclarée une seule fois par la personne de référence au nom du ménage.

Définitions

Le **rapport des frais de logement au revenu** (indicateur de l'abordabilité du logement) est classé en plusieurs tranches, comme l'indiquent les tableaux de données. La classification liée à l'abordabilité du logement indique si les occupants du logement consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux frais de logement. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin en logements sociaux. Le rapport des frais de logement au revenu est déclaré pour les ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro et qui habitent dans un logement privé non agricole.

Un **ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement** est un ménage dont le logement est jugé inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour lui permettre de payer les frais nécessaires pour un logement approprié et adéquat dans sa collectivité. Sont pris en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement » uniquement les ménages privés non agricoles, hors réserve et propriétaires ou locataires qui ont un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 %. Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.

Les **ménages LGBTQ2+** sont définis comme des ménages dont le sexe déclaré à la naissance de la personne repère ne correspond pas à son genre déclaré, dont le genre déclaré n'est pas exclusivement masculin ou féminin, ou dont l'orientation sexuelle déclarée fait partie d'une catégorie d'identité sexuelle minoritaire.

Les **ménages dont la personne de référence s'identifie comme ayant vécu une situation d'itinérance** se réfèrent au cas où la personne de référence avait habité par le passé dans un refuge pour sans-abri, dans la rue ou dans des parcs, dans un abri de fortune, ou dans un bâtiment abandonné. L'ensemble des personnes et des ménages dénombrés dans l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 vivaient dans un logement privé au moment de l'interview. Les expériences d'itinérance mesurées par l'enquête désignent les événements qui se sont produits par le passé, avant l'interview.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5269.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).